

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 28.01.2015

Date d'impression: 27.05.2015

Page 1 de 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

GI-Mask Universal Separator

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

à usage dentaire exclusivement

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Coltène/Whaledent AG

Rue: Feldwiesenstrasse 20

Lieu: CH-9450 Altstätten

Téléphone: +41 (71) 75 75 300

Télécax: +41 (71) 75 75 301

e-mail: info.ch@coltene.com

Internet: www.coltene.com

Service responsable: Regulatory Affairs
msds@coltene.com**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

Extrêmement inflammable.

Irritant pour la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hexane, mélange d'isomères (contenant < 5 % N-hexane (203-777-6))

n-hexane

acétate d'isopropyle

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07-GHS09

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 28.01.2015

Date d'impression: 27.05.2015

Page 2 de 8

**Mentions de danger**

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P261 Ne pas respirer les aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 28.01.2015

Date d'impression: 27.05.2015

Page 3 de 8

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
-	hexane, mélange d'isomères (contenant < 5 % N-hexane (203-777-6))	30 - 50 %
-	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-65-38-67-51-53	
601-007-00-7	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H225 H304 H315 H336 H411	
203-448-7	butane	15 - 30 %
106-97-8	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-004-00-0	Flam. Gas 1; H220	
200-857-2	isobutane	5 - 15 %
75-28-5	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-004-00-0	Flam. Gas 1; H220	
203-777-6	n-hexane	1 - < 5 %
110-54-3	Repr. Cat. 3, F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-62-48/20-65-38-67-51-53	
601-037-00-0	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Asp. Tox. 1, STOT RE 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H225 H361f *** H304 H373 ** H315 H336 H411	
203-561-1	acétate d'isopropyle	1 - 5 %
108-21-4	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
607-024-00-6	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
201-142-8	isopentane; 2-méthylbutane	0.1 - 1 %
78-78-4	F+ - Extrêmement inflammable, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R12-65-66-67-51-53	
601-085-00-2	Flam. Liq. 1, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H224 H304 H336 H411 EUH066	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 28.01.2015

Date d'impression: 27.05.2015

Page 4 de 8

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Protection contre l'incendie et les explosions:

Aérosol extrêmement inflammable.

Précaution! Récipient sous pression. Risque d'un éclatement du récipient.

5.3. Conseils aux pompiers

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Réservé aux utilisateurs professionnels. Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Température de stockage conseillée : 15 - 23 °C

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 28.01.2015

Date d'impression: 27.05.2015

Page 5 de 8

8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
108-21-4	Acétate d'isopropyle	250	950		VME (8 h)	
		300	1140		VLE (15 min)	
78-78-4	Isopentane	1000	3000		VME (8 h)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
110-54-3	n-Hexane	20	72		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
110-54-3	n-Hexane	2,5-Hexanedione (/g créatinine)	5 mg/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les aérosols.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
 Couleur: incolore
 Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point d'éclair: < 0 °C

9.2. Autres informations

Aérosol extrêmement inflammable.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. (R3)

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 28.01.2015

Date d'impression: 27.05.2015

Page 6 de 8

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
106-97-8	butane	par inhalation (4 h) gaz	CL50	658 ppm	Rat	GESTIS
108-21-4	acétate d'isopropyle	par voie orale	DL50	6750 mg/kg	Rat	GESTIS
		dermique	DL50 mg/kg	> 17400	Lapin	GESTIS
		par inhalation (4 h) vapeur	CL50	50,6 mg/l	Rat	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
110-54-3	n-hexane	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,5 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Geiger et al. 1990

12.2. Persistance et dégradabilité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	butane	2,89
75-28-5	isobutane	2,8
110-54-3	n-hexane	3,9
108-21-4	acétate d'isopropyle	1,02

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 28.01.2015

Date d'impression: 27.05.2015

Page 7 de 8

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

Étiquettes: 2.1
 Code de classement: 5F
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Catégorie de transport: 2
 Code de restriction concernant les tunnels: D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Environmentally hazardous: YES

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -
 Étiquettes: 2.1
 Marine pollutant: YES
 Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 EmS: F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

E0

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Étiquettes: 2.1
 Dispositions spéciales: A145 A167 A802
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

: Y203

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GI-Mask Universal Separator

Date de révision: 28.01.2015

Date d'impression: 27.05.2015

Page 8 de 8

E0

150 kg

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales****Information supplémentaire**

SECTION 16: Autres informations**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- | | |
|-------|---|
| 11 | Facilement inflammable. |
| 12 | Extrêmement inflammable. |
| 36 | Irritant pour les yeux. |
| 38 | Irritant pour la peau. |
| 48/20 | Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. |
| 51 | Toxique pour les organismes aquatiques. |
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 62 | Risque possible d'altération de la fertilité. |
| 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| 66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|--------|--|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H224 | Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)